

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 FEVRIER 2017 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	38
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de votants	31
Date de la convocation	2 février 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le quinze du mois de février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle de la Vaquelotte, à Vicq sur Mer, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),
Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Fabrice CORNICARD, Nicolas DA GRAÇA, Marc DANNEVILLE, Eric DELAUNEY, Francis DISS, Laurent FOUQUET, Isabelle GABRIEL, Cécile JEANNE, Jean-Noël LARONCHE, Annie LECONTE, Dominique LEGOUPIL, Jean-Louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAI, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Jean-Pierre ROMANET, Daniel SAUVEY

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Laurent BLED (procuration à Daniel SAUVEY), Johanna BRUNET (procuration à Jean-Louis MATELOT), Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER), Patrick GAUTIER (pouvoir à Michel PONTUS), Alfred GIMENEZ (pouvoir à Richard LETERRIER), Bertrand LECONTE (procuration à Brigitte ALIX)

ABSENTS EXCUSES : Angéline BERTOT, Pierre JOUNOT, Carine LEE, Arlette VALOGNES

ABSENTS : Laurent POUHIER, Lydie POUHIER, Maurice POUTAS

Secrétaire de séance : Dominique LEGOUPIL

M. le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal des ajouts suivants à l'ordre du jour :

- Approbation des travaux d'accessibilité, d'extension de cimetière et d'aménagement de l'atelier
- Indemnités des élus

Le compte-rendu du conseil du 21 décembre est validé.

1/ Vote du compte administratif 2016 et des comptes de gestion des communes historiques

M. le Maire remercie M. François-Xavier LOUVEAU, trésorier de Saint-Pierre-Eglise de sa présence et lui laisse la parole pour présenter le compte administratif 2016.

Après avoir présenté le compte administratif en fonctionnement et en dépenses, il en ressort que l'année 2016 est très réussie pour ce premier budget de la commune nouvelle. L'exercice a été bien maîtrisé.

Avant de procéder au vote du compte administratif 2016, M. le Maire sort de la pièce, le doyen de l'assemblée prend la présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif par l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif, le compte de gestion 2016 de VICQ SUR MER ainsi que les comptes de gestion des communes historiques et des CCAS.

2/ Recensement de la population

M. le Maire fait un premier bilan du recensement qui prend fin le 19 février prochain.

A l'heure actuelle, le taux de réponses est de 99.8% et le seuil des 1000 habitants est dépassé. Les derniers formulaires vont être récupérés prochainement.

M. le Maire remercie le coordonnateur communal pour le travail effectué tant sur la gestion des agents recenseurs que sur la saisie des feuilles de logement.

3/ Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une conseillère municipale lui a fait parvenir un courrier de démission pour raisons personnelles. Il s'agit de Mme Morgane ROGER.

Les conseillers municipaux sont donc à l'heure actuelle au nombre de 38.

4/ Vente du matériel de l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Coopérative de l'école primaire de Saint-Pierre-Eglise s'est manifestée pour racheter les jeux pédagogiques et livres qui restait de l'école de Cosqueville.

Monsieur le Maire a proposé le lot de ces jeux et livres pour la somme de 130.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le matériel de l'école au prix proposé par M. le Maire.

5/ Projet d'un Festival de Contes

M. le Maire explique au Conseil municipal que Mme Noémie SANSON, organisatrice d'un festival de contes tous les ans au Moulin Marie Ravenel les a contacté pour solliciter une subvention.

Après discussion, le projet d'organisation porterait sur la réalisation d'un spectacle autour des contes du Cotentin à la Vaquelotte et le Club de la Détente pourrait faire partie du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de réalisation d'un spectacle à la Vaquelotte.

6/ Mise en place d'un règlement intérieur

Un projet de règlement intérieur du personnel a été élaboré puis présenté aux agents en réunion le 3 février dernier au cours de laquelle il a reçu un avis favorable. Ce règlement est destiné à tous les agents de la Mairie, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Ce projet de règlement sera transmis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour avis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son avis sur la mise en place du règlement intérieur pour le personnel communal. Les articles sont passés en revue et certains feront l'objet d'une modification avant l'envoi au Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la mise en place du règlement intérieur du personnel communal.

7/ Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents

M. le Maire expose à l'assemblée que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribué aux agents en mission et propose à l'assemblée d'accorder le remboursement des frais de déplacement aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires, et bénévoles selon les barèmes en vigueur.

Le remboursement ne pourra intervenir que sur présentation des pièces justificatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la mise en place du remboursement des frais de déplacements des agents de la collectivité selon les modalités énoncées ci-dessus.

8/ Habilitation au Centre de Gestion pour la souscription de contrats d'assurance statutaires des agents

Le Maire expose,

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure concurrentielle avec négociation engagée selon l'article 25 II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il précise que, si au terme de la consultation groupée menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide que Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

9/ Indemnité du maire, des maires adjoints, des maires délégués et des adjoints aux maires délégués

La délibération D2016-01-02ter du 8 janvier 2016 fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'élus en référence à l'indice 1015.

Le décret du 26 janvier 2017 modifiant l'indice terminal de la fonction publique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le taux d'indemnités des élus sur l'indice terminal de la fonction publique et non sur l'indice 1015.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition du maire d'appliquer le taux d'indemnités des élus sur l'indice terminal de la fonction publique et non sur l'indice 1015.

10/ Projet d'accessibilité mairie, extension du cimetière et aménagement de l'atelier

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les demandes de subvention pour l'accessibilité, l'extension du cimetière de la commune déléguée de Cosqueville et l'aménagement de l'atelier communal ont été envoyées.

Dépenses		Recettes	
	Montant TTC		Montant TTC
Accès mairie et cimetière	44 670.00€	Réserve parlementaire	20 000.00€
Extension cimetière	24 710.00€	DETR 20% extension 40% accessibilité	4 100.00€ 14 900.00€
Aménagement atelier	19 101.00€	FCTVA	14 514.00€
Total	88 481.00€	Autofinancement Total	34 967.00€ 88 481.00€

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent le projet pour l'accessibilité, l'extension du cimetière et l'aménagement de l'atelier communal sous réserve de l'obtention des subventions.

11/ Travaux en cours

Les panneaux d'agglomération sur les communes déléguées sont en place. A Gouberville, des panneaux de lieu-dit ont été posés. M. Claude AUGÉARD va se renseigner pour savoir s'il est possible

de poser des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération comme dans les autres communes déléguées.

Les tables de pique-nique sont également en cours d'installation sur l'ensemble de la commune.

13/ Dates à retenir

- Repas des aînés : dimanche 22 octobre 2017
- Noël des enfants : 15 décembre 2017

14/ Questions diverses

- M. Michel NICOLAI informe le conseil municipal qu'il a rencontré les propriétaires du camping-car au Bas de la Rue. Un courrier recommandé avec AR leur a été envoyé pour leur demander le retrait de leur boîte aux lettres. Dans le cas où la boîte aux lettres ne serait pas retirée, un courrier sera envoyé à la Poste leur demandant de ne plus distribuer leur courrier.
- M. Francis DISS demande si des toilettes publiques pourraient être installées sur la commune déléguée de Cosqueville. M. le maire répond que cette installation aurait un coût financier puisqu'il faudrait respecter les normes d'accessibilité mais également un coût au niveau humain en terme d'entretien. La question sera néanmoins étudiée et une réponse sera apportée au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus par les membres du conseil municipal.

